



Décret « Inscription »

Première année commune de l'enseignement secondaire

janvier 2021

••• Quelques repères

- Inscriptions en 1^{ère} année commune uniquement
- Utilisation d'un formulaire unique d'inscription
- Classement pour départager les demandes si nécessaire

●●● Processus



••• Quand s'inscrire?

Entre le 1^{er} février et le 5 mars 2021 inclus

Pas d'ordre chronologique pendant cette période.

L'inscription est également possible à partir du 26 avril 2021

MAIS

- elle se fait selon l'ordre chronologique à la suite du classement des demandes introduites auparavant ;
- il n'y a plus de priorité.

••• Où s'inscrire?

Dans l'établissement de sa 1^{ère} préférence

Possibilité d'indiquer d'autres choix d'établissement sur le formulaire unique d'inscription (volet confidentiel)

••• Comment s'inscrire?

Avec le formulaire unique d'inscription

Déposé en main propre

Possibilité de procuration



Accusé de réception

Il contient les informations qui serviront en cas de classement

••• Avant la période d'inscription

Désigner un ou plusieurs établissements sur base des critères des parents et de l'enfant

A ne pas négliger :

- Période d'inscription spécifique
- Liste de préférences à établir dès maintenant
- Hiérarchie des préférences
- Mode de classement : priorités et indice composite

●●● Le volet général

N° de formulaire : 12271

Formulaire d'inscription en 1ère année commune du 1er degré de l'enseignement secondaire

VOLET GENERAL

Personne(s) responsable(s)

Nom(s) et prénom(s)

Téléphone(s) du/des responsable(s)

Adresse(s) e-mail du/des responsable(s)

J'(nous) accepte(ons) de recevoir les courriers relatifs à l'inscription par email OUI / NON (biffer la mention inutile)

Personne(s) de contact

Adresse de contact (adresse unique à laquelle le courrier doit être envoyé)

Elève

Nom :

Corrections éventuelles :

1er prénom :

Corrections éventuelles :

Date de naissance :

Corrections éventuelles :

Code sexe :

Correction éventuelle :

Domicile actuel de l'élève :
(domicile connu de l'Administration)

Corrections éventuelles :

Domicile du 2ème parent :

Uniquement si les parents sont séparés et demandent que ce domicile serve de référence pour le calcul de l'indice composite plutôt que le domicile actuel de l'élève.

Domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire
actuellement fréquentée :

Uniquement si ce domicile était plus proche de l'école que le domicile actuel et que l'élève n'a pas changé d'école. Il servira alors pour le calcul du coefficient "distance domicile-école primaire".

Ecole primaire d'origine

N° FASE :

Corrections éventuelles :

Nom :

Corrections éventuelles :

Adresse de l'implantation :

Corrections éventuelles :

●●● Le volet général

N° de formulaire : 12271

Code ISEF : Oui

Type d'enseignement :

(uniquement si l'enfant fréquente l'enseignement spécialisé)

Renseignements à fournir par l'école primaire d'origine

Date d'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée :

Langue d'immersion depuis la 3ème primaire :

Nom, date et signature du directeur de l'école primaire

Etablissement secondaire

Il s'agit de l'établissement secondaire qui correspond à la 1ère préférence des personnes responsables et dans lequel les documents d'inscription doivent être déposés.

N° Fase : /
Nom de l'établissement :
Rue et n° :
Code postal : Localité :

Inscription en immersion OUI / NON La demande vaut pour tous les établissements mentionnés sur le volet confidentiel, même si l'établissement de 1ère préférence n'organise pas l'enseignement en immersion.

Priorités

(uniquement dans l'établissement de première préférence et durant la période d'inscription)

"fratrie"	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON	Oui si un frère, une soeur ou un mineur ou un majeur résidant sous le même toit fréquente l'implantation secondaire.
"enfant en situation précaire"	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON	Oui si l'élève est issu - d'un home ou famille d'accueil où il a été placé par le juge ou par un conseiller ou un directeur de l'aide à la jeunesse. - d'un internat pour enfants dont les parents n'ont pas de résidence fixe.
"enfant à besoins spécifiques"	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON	Oui si - une intégration permanente est envisagée pour l'élève issu de l'enseignement spécialisé. - ou si l'élève est atteint d'un handicap avéré et un projet d'intégration a été accepté par le chef d'établissement en concertation avec l'équipe éducative.
"enfant à besoins spécifiques"	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON	Oui si - une intégration permanente est envisagée pour l'élève issu de l'enseignement spécialisé. - ou si l'élève est atteint d'un handicap avéré et un projet d'intégration a été accepté par le chef d'établissement en concertation avec l'équipe éducative.
"interne"	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON	Oui si l'élève fréquente un internat organisé par le même pouvoir organisateur ou avec lequel il entretient une collaboration.
"parent prestant"	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON	Oui si un des parents ou la personne investie de l'autorité parentale exerce tout ou partie de sa fonction rémunérée dans l'établissement secondaire.

Volet confidentiel

Le volet confidentiel est remis sous format papier	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON
Le volet confidentiel a été complété par la voie électronique	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON

* biffer la mention inutile

Date :

Le(s) responsable(s) légal (légaux) (nom(s) et signature(s))

●●● Le volet confidentiel

- 2 voies possibles pour le compléter:
 - Remplir le volet confidentiel en ligne sur l'application « CIRI Parents », accessible via www.inscription.cfwb.be

 FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES | MonEspace

Pour poursuivre votre démarche, connectez-vous à Mon Espace



Avec Mon Espace, **les citoyens** et **les membres des personnels de l'enseignement** peuvent gérer leurs **démarches administratives**, suivre leur état d'avancement et **échanger avec l'administration de manière rapide et sécurisée**.

Choisissez votre moyen de connexion

Avec Itsme



Avec eID



Avec un
code
de sécurité



Avec une
application
mobile



[Besoin d'aide ?](#)

●●● Le volet confidentiel

- remplir le document papier et le remettre à l'établissement de 1^{ère} préférence au moment de la demande d'inscription

N° de formulaire : 12271 Code d'accès : zF+MkUfpLAc=	
Formulaire d'inscription en 1ère année commune du 1er degré de l'enseignement secondaire	
VOLET CONFIDENTIEL	
A compléter par la voie électronique sur www.inscription.cfwb.be ou à remettre sous enveloppe fermée lors de la demande d'inscription dans l'établissement de 1ère préférence	
Nom de l'élève :	
1er prénom de l'élève :	
Téléphone(s) d'adultes responsable(s) :	
Adresse(s) e-mail d'adultes responsable(s) :	
<small>En majuscule (2 maximum)</small>	
Préférences (de la première à la dernière préférence)	
Reprendre l'établissement correspondant à votre 1ère préférence.	
1ère PREFERENCE	N° Fase : /
	Nom:
Pondération : 1,5	Rue et N° :
	Code Postal : Localité :
2ème PREFERENCE	N° Fase : /
	Nom:
Pondération : 1,4	Rue et N° :
	Code Postal : Localité :
3ème PREFERENCE	N° Fase : /
	Nom:
Pondération : 1,3	Rue et N° :
	Code Postal : Localité :
4ème PREFERENCE	N° Fase : /
	Nom:
Pondération : 1,2	Rue et N° :
	Code Postal : Localité :
5ème PREFERENCE	N° Fase : /
	Nom:
Pondération : 1,1	Rue et N° :
	Code Postal : Localité :

Suite au verso

••• La période d'inscription

Du 1^{er} février au 5 mars 2021

Dépôt du FUI complété dans l'établissement correspondant à la 1^{ère} préférence



Même si le volet confidentiel a été rempli en ligne
→ dans tous les cas, déposer le volet général dans l'établissement de 1^{ère} préférence

••• La fin de la période d'inscription

Le 5 mars 2021 en fin de journée

Clôture des inscriptions

Plus aucune inscription ne pourra être enregistrée
jusqu'au 26 avril

●●● Fin de la période d'inscription

2 cas de figure possibles :

1. **Moins de demandes** que de places disponibles
→ tous les élèves sont inscrits
2. **Plus de demandes** que de places disponibles
→ l'établissement est complet
→ classement

••• Comment classe-t-on un établissement complet?

Le classement se fait en deux étapes et sur base des mêmes critères:

- 1° L'établissement va attribuer 80 % de ses places
- 2° La CIRI attribue ensuite les places restantes dans les établissements et établit les listes d'attente

••• Quels sont les critères de classement?

1° l'indice composite

2° le caractère « ISEF » ou non de l'école primaire d'origine

3° l'existence ou non d'une priorité

••• Les écoles « ISEF »

= écoles qui, dans le classement établi dans le cadre de l'encadrement différencié, sont les moins favorisées et scolarisent ensemble 40 % des élèves

→ 1^{ère} étape : 20,4 % des places sont attribuées aux élèves issus d'une école dite ISEF

••• Les priorités

- Au nombre de 5, hiérarchisées
-  Valables **uniquement** pour la 1^{ère} préférence et pendant la période d'inscription

●●● Les priorités

1. *Fratrie*

- Acception large (familles recomposées, élèves résidant sous le même toit)
- Élève fréquentant l'établissement secondaire au moment de la période d'inscription
 - Documents? ex.: composition de famille

2. *Enfant en situation précaire*

- Enfant « placé »
 - Documents ? attestation ou une copie délivrée par l'école primaire d'origine

●●● Les priorités

3. *Enfant à besoins spécifiques*

< spécialisé : intégration permanente totale

< besoins spécifiques fondés sur un handicap avéré + adaptations nécessaires et consignées dans un projet d'intégration

4. Interne

L'élève va fréquenter un internat relevant du même PO ou ayant conclu une convention de collaboration avec l'établissement

5. Parent prestant

L'un des parents travaille dans l'établissement secondaire (tout type de personnel) et est rémunéré, dans le cadre d'un statut ou d'un contrat de travail

••• Le calcul de l'indice composite

- Calculé pour tous les élèves
- = résultat de la multiplication de 7 coefficients correspondant à 7 critères différents
- Classement par ordre décroissant d'indice composite

••• Les 7 coefficients de l'indice composite

- Coefficient 1 : la préférence

Préférence	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 à 10 ^{ème}
Coefficient	1,5	1,4	1,3	1,2	1,1	1

••• Les 7 coefficients de l'indice composite

- Coefficient 2 : la distance entre le domicile et l'école primaire

Proximité	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème} et au-delà
Coefficient	2	1,81	1,61	1,41	1,21	1

- Coefficient 3 : la distance entre le domicile et l'établissement secondaire

Proximité	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème} et au-delà
Coefficient	1,98	1,79	1,59	1,39	1,19	1

••• Les 7 coefficients de l'indice composite

- Coefficient 4 : la distance entre l'école primaire et l'établissement secondaire

Critère des 4 km rencontré : valeur du coefficient en fonction des coefficients 2) et 3)						
Coefficient distance ES >	1,98	1,79	1,59	1,39	1,19	1
Coefficient distance EP ↓						
2	1	1,054	1,108	1,162	1,216	1,27
1,81	1,054	1,108	1,162	1,216	1,27	1,324
1,61	1,108	1,162	1,216	1,27	1,324	1,378
1,41	1,162	1,216	1,27	1,324	1,378	1,432
1,21	1,216	1,27	1,324	1,378	1,432	1,486
1	1,27	1,324	1,378	1,432	1,486	1,54

••• Les 7 coefficients de l'indice composite

- Coefficient 5 : l'immersion

→ 1 ou 1,18

Condition: l'élève suit un enseignement en immersion depuis la 3^{ème} primaire au moins et souhaite poursuivre dans la même langue

- Coefficient 6 : l'offre scolaire dans la commune de l'école primaire d'origine

→ 1 ou 1,51

Condition: il n'y a pas sur le territoire de la commune de l'école primaire de l'élève au moins un établissement confessionnel et un établissement non confessionnel

••• Les 7 coefficients de l'indice composite

- Coefficient 7 : les partenariats pédagogiques
→ 1 ou 1,51

Rmq : on ne peut cumuler les 1,51 des coefficients 6 et 7

➔ On multiplie chacun des coefficients pour obtenir l'IC

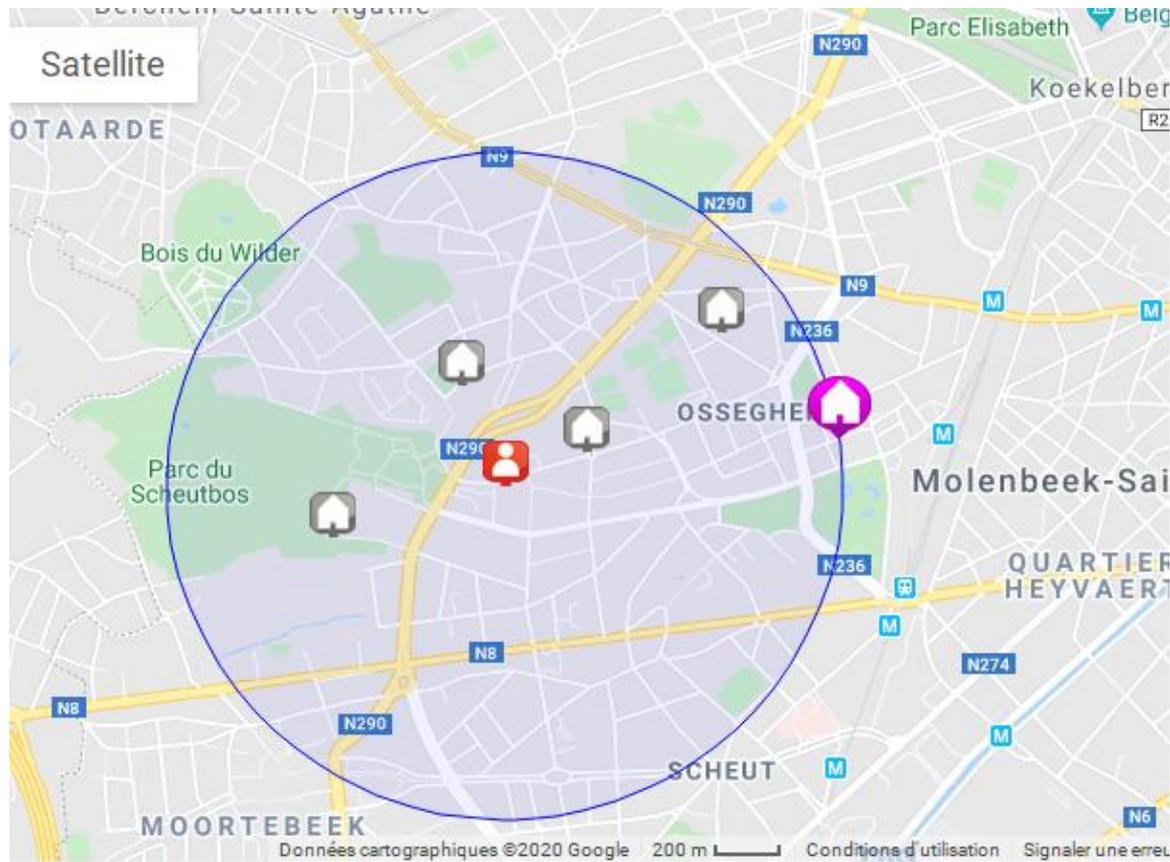
$$\text{Ex.: } 1,5 \times 1,81 \times 1,19 \times 1,27 \times 1 \times 1 \times 1 = 4,1031795$$

●●● comment calcule-t-on les coefficients 2 et 3?

Coefficient 2 : combien d'écoles primaires **du même réseau** sont-elles plus proches de mon domicile que celle que mon enfant fréquente actuellement ?

Coefficient 3 : combien d'établissements secondaires **du même réseau** sont-ils plus proches de mon domicile que celui dans lequel je souhaite inscrire mon enfant?

Remarque : possibilité de changer de réseau et de désigner des établissements de réseaux différents



Calcul de la proximité

Domicile : 

École primaire fréquentée ou établissement secondaire visé : 

Écoles ou établissements du même réseau plus proches : 

●●● Qu'entend-on par domicile?

Principe : il s'agit du domicile de l'enfant et des parents au moment de la période d'inscription.

Il est pré-imprimé sur le FUI.

Si plus d'actualité (déménagement), les parents **doivent** le modifier et prouver le changement d'adresse

Domicile actuel de l'élève :
(domicile connu de l'Administration)

Rue du Vautour, 12
1000 BRUXELLES

Corrections éventuelles :

.....
.....
.....

Domicile du 2ème parent :

Uniquement si les parents sont séparés et demandent que ce domicile serve de référence

.....

●●● D'autres domiciles?

 Dans certaines situations, il est **possible** d'invoquer des domiciles alternatifs

Deux questions à se poser :

- 1) Les parents sont-ils domiciliés à deux adresses différentes?
 - 2) A la date d'inscription dans l'enseignement primaire de l'école actuelle, l'enfant ou un des parents était-il domicilié à une adresse plus proche de cette école qu'actuellement?
- Si NON aux 2 questions → domicile pris en compte = domicile actuel = pas de choix de domicile
 - Si OUI à 1 ou 2 questions → choix possible et important

1. Les parents sont séparés

Il est **possible** de faire valoir le domicile du parent chez qui l'enfant n'est pas domicilié

→ cette adresse est alors utilisée pour l'ensemble du calcul de l'indice composite et la détermination de l'indice socio-économique de quartier (ISE)

Domicile actuel de l'élève : (domicile connu de l'Administration)	rue des chats, 10 1082 BERCHEM-SAINTE-AGATHE
<i>Corrections éventuelles :</i>
Domicile du 2ème parent : Uniquement si les parents sont séparés et demandent que ce domicile serve de référence pour le calcul de l'indice composite plutôt que le domicile actuel de l'élève.	<div style="background-color: yellow; width: 100%; height: 40px;"></div>
Domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée : Uniquement si ce domicile était plus proche de l'école que le domicile actuel et que l'élève n'a pas changé d'école. Il servira alors pour le calcul du coefficient "distance domicile-école primaire".	<div style="border: 1px dashed gray; width: 100%; height: 40px;"></div>

Ecole primaire d'origine



peut avoir un effet favorable pour l'un des coefficients, mais défavorable sur l'autre

2. Depuis l'inscription dans l'école actuellement fréquentée, la famille a déménagé, mais l'enfant n'a pas changé d'école

Il est **possible** de faire valoir le domicile au moment de l'inscription dans l'école (niveau primaire) si l'adresse se situait alors à proximité

→ ce domicile n'est pris en compte que pour le coefficient de proximité « domicile – école primaire »

Domicile actuel de l'élève : rue des chats, 10
(domicile connu de l'Administration) 1082 BERCHEM-SAINTE-AGATHE

Corrections éventuelles :

.....
.....
.....

Domicile du 2ème parent :

Uniquement si les parents sont séparés et demandent que ce domicile serve de référence pour le calcul de l'indice composite plutôt que le domicile actuel de l'élève.

Domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée :

Uniquement si ce domicile était plus proche de l'école que le domicile actuel et que l'élève n'a pas changé d'école. Il servira alors pour le calcul du coefficient "distance domicile-école primaire".

Ecole primaire d'origine

- Il est possible de cumuler les hypothèses
- Dans tous les cas, si l'invocation d'un autre domicile que le domicile actuel est possible, **procéder à une simulation et/ou appeler le n° vert (0800 188 55)**

Ces informations serviront de base à deux des sept coefficients de l'indice composite

→ Une erreur peut avoir de lourdes conséquences si un classement doit intervenir



ssen

Rue Jules Delhaize

Rue Osseghem

Ossegemstraat

aat

••• Preuve ?

→ Il faut établir toute situation pouvant influencer sur l'éventuel classement (adresse(s) ou priorité)

Type des documents à remettre à l'établissement secondaire:

- ✓ Composition de ménage
- ✓ Historique des domiciles
- ✓ Impression des données contenues sur la carte d'identité

Ils sont disponibles gratuitement sur l'application « Mon Dossier » accessible sur le site du SPF Intérieur à l'adresse suivante : www.ibz.rrn.fgov.be/fr/registre-national/mon-dossier.



rappel : en dehors de cette hypothèse, le FUI suffit pour s'inscrire

●●● L'accusé de réception

A établir en 2 exemplaires lors de la demande d'inscription si elle est introduite durant la période d'inscription.
Un exemplaire pour le(s) responsable(s) légal (légaux), l'autre à conserver dans l'établissement

Accusé de réception d'une demande d'inscription en 1ère année commune de l'enseignement secondaire ordinaire

Coordonnées de l'établissement :

Etablissement

ATHENE ROYAL LEONARDO DA VINCI (N° 33)
Rue Chomé-Wyns , 5
1070 BRUXELLES (ANDERLECHT)

Implantation

N° 51
Rue Chomé-Wyns , 5
1070 BRUXELLES (ANDERLECHT)

Je soussigné(e) Stéphane Nelissen, chef d'établissement (réseau CF).

Atteste qu'une demande d'inscription a été enregistrée pour :

- Nom et prénom de l'élève: **DA SILVA TINA**

- FUI n°**55346**

Les données prises en considération pour le classement de l'élève sont les suivantes:

Domicile de référence: (géolocalisation NON REALISEE!)	Rue des Ateliers , n°48 1080 BRUXELLES (MOLENBEEK-SAINT- JEAN)	Indice socio-économique du quartier: indisponible
- latitude : 0,0 - longitude : 0,0		
Domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire d'origine:		néant
N° FASE de l'école primaire d'origine: scolarisé en dehors de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française	ISEF: NON Type: sans objet	
Au moins un établissement secondaire de chaque caractère se trouve dans la commune de l'école primaire d'origine: NON		
L'établissement secondaire a conclu une convention de partenariat pédagogique: NON		
Priorité principale: aucune priorité		
Sollicite une inscription en immersion: NON		
Est inscrit depuis la 3 ^{ème} année primaire en enseignement en immersion: NON		

Date et signature du chef d'établissement (réseau CF) ou du
représentant du Pouvoir Organisateur(réseau subventionné):

Cachet de l'établissement

Je (Nous) soussigné(e)(s) , responsable légal(e)(légaux) de **DA SILVA TINA**, confirme(ons) que les données mentionnées ci-dessus
sont celles que je (nous) souhaite(ons) voir prises en considération pour le classement de **TINA** dans le cadre de son inscription en 1ère
année commune de l'enseignement secondaire.

*** Attention : une géolocalisation automatique peut être inexacte et fausser votre classement. Il est conseillé de la vérifier.**

Date et signature du ou des responsables légaux:

PERIODE DE TEST: Ce document n'a pas valeur d'accusé de réception!

●●● Un exemple de classement

10 places

15 demandes

→ Établissement complet

→ Attribution de 80% des places disponibles par l'établissement:

- 8 élèves en OU
- 7 élèves à classer

PRENOM	ISEF	PRIORITE	INDICE COMPOSITE	POSITION CLASSEMENT
Thierry	oui	Aucune	4,9626	1 OU
Patrycja	oui	Aucune	4,7262	2 OU
Thomas	non	Fratie	7,5849	3 OU
Mélanie	non	Fratie	5,8859	4 OU
Dana	non	Besoins spécifiques	2,31	5 OU
Frédérique	non	Parent prestant	5,6659	6 OU
Virginie	non	Aucune	6,1958	7 OU
Calvin	non	Aucune	5,4648	8 OU
Marie-France	non	Aucune	5,2981	-
Lydia	non	Aucune	4,8661	-
Cruciano	non	Aucune	4,8661	-
Géraldine	oui	Aucune	4,1159	-
Olaf	non	Aucune	3,7719	-
Jacques	non	Aucune	3,5738	-
Pascal	non	Aucune	3,3278	-

●●● Le classement de la CIRI

3 étapes :

- 1) Atteindre si possible le quota de 20,4 % d'élèves ISEF
 - 2) Classement des prioritaires qui n'auraient pas obtenu de place en ordre utile
 - 3) Classement sur base de l'indice composite
- La CIRI complète les établissements et établit des listes d'attente

••• Le classement de la CIRI - information

- Par courrier et e-mail pour ceux qui l'ont demandé
- Début avril
- Information concernant les détails du classement et la suite de la procédure

••• Après le classement de la CIRI

3 situations possibles :

1) L'élève obtient sa 1^{ère} préférence ①

2) L'élève obtient une des préférences et est en liste d'attente dans un ou plusieurs établissements

ex. : ①②③④⑤

3) L'élève est en liste d'attente dans toutes ses préférences

ex. : ①②③④⑤

●●● Evolutions possibles

1) ① → place acquise, plus de changement sauf désistement

2) ①②③④⑤

30 juin: ①②③④⑤

19 août : ①②③

23 août : ①②

1^{er} septembre rentrée en ②

Remarque: la remise des CEB



À retenir : tant qu'il y a une liste d'attente, les mouvements sont possibles

••• les inscriptions chronologiques

- A partir du 26 avril 2021
- Par **ordre chronologique**, à la suite des inscriptions enregistrées entre le 1^{er} février et le 5 mars
- Demande à introduire avec le FUI (ou son duplicata) **dans chaque établissement** où on veut s'inscrire
 - Le parent reçoit une attestation d'inscription ou de refus d'inscription
- Inscription chronologique = assimilé à moindre préférence

Ex.: ①②③④⑤

6 juillet: ①②③④⑤

●●● Des renseignements complémentaires

- Le numéro vert **0800/188.55** ou inscription@cfwb.be
- L'application « CIRI parents »



••• Des renseignements complémentaires

- Le site www.inscription.cfwb.be

DÉCRET INSCRIPTION

La procédure d'inscription ▾ | Les outils ▾ | À télécharger | Le décret | Contact 🔍



Calendrier
2021-2022

jusqu'au
31 JANVIER

Le formulaire
d'inscription

du 1 FÉVRIER
au 5 MARS
La période
d'inscription

du 6 MARS
au 25 AVRIL
Le classement

du 26 AVRIL
au 31 AOÛT
La reprise
des inscriptions

à partir du
01 SEPTEMBRE
La rentrée scolaire

••• Questions - réponses

Merci pour votre attention